

FICHE DES EXIGENCES DE QUALIFICATION

(provisaires jusqu'à ce qu'elles soient approuvées à l'Assemblée départementale)
(Réf. : clauses 8.02 et suivantes de la convention collective)

Veillez d'abord enregistrer le formulaire sur votre poste de travail avant de le remplir électroniquement. Téléchargez [Acrobat Reader](#).

Provisaires

Définitives

Unité académique d'embauche : FAS - Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques

Sigle et titre du cours : HAR 2717 – Arts contemporains autochtones

Diplôme universitaire exigé et expérience pertinente requise

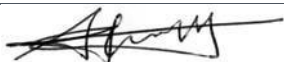
Scolarité de doctorat en histoire de l'art, ou dans un domaine connexe, terminée.

Expérience de recherche, de travail ou de publication pertinente aux enjeux de la discipline et du cours démontrant une réflexion continue et actuelle sur la matière enseignée, au cours des cinq dernières années.

Équivalence du diplôme universitaire (formation et expérience) s'il y a lieu

Description du cours selon l'annuaire général de l'Université

Ce cours examine les productions des créateurs autochtones de l'Amérique du Nord aux 20e et 21e siècles, les moyens utilisés pour se donner un espace d'expression et composer avec les enjeux socio-politiques.



Signature du directeur

20 mai 2022

Date d'adoption par l'Assemblée départementale

● [Pour obtenir des pages supplémentaires, utiliser les pages suivantes.](#)